

EVALUATION DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN LANGUEDOC ROUSSILLON.

M.Garrabé, L.Bastide, C.Fas.

RECMA : 7/2001

1-INTRODUCTION.

L'importance du secteur de l'économie sociale en Languedoc Roussillon, comme d'ailleurs un peu partout en Europe, est un point de vue généralement partagé. Cependant la mesure de ce qu'il convient d'appeler son « poids » économique et social, n'a encore jamais été réalisé de façon statistiquement satisfaisante. Il y a, à cela un certain nombre de raisons dues à des difficultés d'ordre méthodologique.

La chambre régionale de l'économie sociale du Languedoc-Roussillon (CRES ex GRCMA), et le Centre d'Etudes de Projets (CEP)¹, ont réalisé de 1997 à 1999 une étude sur cette question². Celle-ci a nécessité une investigation préalable, concernant la définition, à retenir, de l'économie sociale à partir d'un certain nombre de critères, dont nous avons rendu compte dans un article précédent³.

Au cours de ce travail, nous avons rencontré de nombreuses difficultés méthodologiques et techniques, parmi lesquelles figure la circonscription opérationnelle de la population des institutions du secteur, l'identification d'indicateurs marchands et non marchands de la valeur économique et sociale de son activité, ainsi que celle de leur formulation.

Quant aux difficultés statistiques, elles concernent la constitution de fichiers de référence par rapport aux sources de données disponibles, la collecte de l'information par enquête ainsi que son traitement économétrique. De surcroît, l'hétérogénéité des unités constituant le secteur des associations notamment, tant du point de vue de la taille, du statut, que de l'activité, a fait que leur participation à une étude, exigeante du point de vue de l'information collectée, n'a pas été sans rencontrer de problèmes, quant à la qualité des réponses, dans certain cas, que nous précisons ultérieurement.

2- PHASAGE.

Une première partie préalable à notre travail d'évaluation, a été de définir le domaine de l'économie sociale, de telle sorte qu'appartiennent à celui-ci, toutes les structures répondant à sept critères principaux qui sont, le statut coopératif mutualiste ou associatif, la libre adhésion, l'égalité des membres, la production de valeurs économiques, la non lucrativité, l'indépendance et la qualité des bénéficiaires. L'évaluation proprement dite a nécessité, quant à elle, les phases suivantes

2.1-Identification et stratification de la population des établissements. La constitution d'une base statistique de la population pertinente des établissements qui constituent l'espace de l'économie sociale en Languedoc-Roussillon, a nécessité le croisement d'un grand nombre de fichiers, avec le fichier source SIRENE⁴. La circonscription de la population mère, une fois terminée, nous en avons proposé une stratification à plusieurs niveaux. Les critères de stratification retenus ont été l'activité, la

¹ Laboratoire de la Faculté de Sciences Economiques de l'Université de Montpellier 1.

² M.Garrabé et L.Bastide (1999) : Evaluation économique du secteur de l'Economie Sociale en Languedoc-Roussillon . Rapport final Région L-R (155p)

³ Voir M.Garrabé, L.Bastide, C.Fas : "Identité de l'économie sociale et de l'économie solidaire " Recma Avril 2001.....

⁴ 23 fichiers (Voir, Rapport 1999 Annexe 1 op.cit. note 2).

taille, et la localisation géographique. Ce travail a donné lieu à la constitution d'une base de données de plus de 19500 établissements (1998).

2.2-Elaboration d'une méthodologie de l'évaluation, comprenant l'élection de variables pertinentes et la construction d'indicateurs significatifs qui seront présentés plus loin. Ce travail est actuellement poursuivi dans le cadre d'un groupe de recherche animé par le CEP autour de critères de surplus et de coûts évités⁵.

2.3-Enquêtes auprès des fédérations adhérentes au GRCMA. L'enquête sur les mutuelles et les coopératives (à l'exception des coopératives artisanales et d'une partie des scoops) a été conduite à partir des têtes de réseaux. Ont été enquêtés les banques coopératives, les mutuelles d'assurances du GEMA, les mutuelles de santé de la FNMF, la MSA, et GROUPAMA. Concernant la FRCA, l'information nous a été communiquée par la cellule aménagement et évaluation de l'IAMM.

2.4-Tirage d'un échantillon aléatoire proportionnel représentatif, constituant notre population de sondage de la sous-population des associations. La taille de l'échantillon, fonction du nombre de strates, qui a été retenue, est de 630 associations. L'enquête sur les mutuelles et les coopératives (à l'exception des coopératives artisanales et d'une partie des scoops) a été conduite à partir des têtes de réseaux.

2.5-Elaboration d'un questionnaire permettant de quantifier directement ou indirectement les indicateurs retenus. La taille du questionnaire était relativement importante du fait de la quantité d'informations nécessaires. Il comprenait quarante questions, et requerrait des informations financières assez détaillées. De telle sorte que nous avons été conduits à retenir une procédure d'enquête par entretien, ce qui a alourdi considérablement le processus, compte tenu par ailleurs de la dispersion géographique des associations.

2.6-Enquête auprès de l'échantillon constitué. Malgré le travail réalisé sur la population mère de la classe des associations, dans le cadre de la constitution d'un fichier « propre », l'enquête a fait apparaître que de nombreuses structures n'existaient plus, avaient déménagé, ou avaient renoncé au statut associatif. Il faut ajouter à cela qu'un certain nombre d'entre celles qui demeuraient, ont refusé de participer. Le souci de la représentativité des résultats par rapport aux strates retenues, nous a conduits dès lors à accroître notre échantillon en respectant la rigueur statistique. Cette enquête a nécessité, hors l'équipe, une vingtaine d'enquêteurs. La collecte de documents comptables (compte de résultats) a souvent exigé plusieurs relances. En bref cette phase du travail a présenté de nombreuses difficultés, pour maintenir la représentativité de notre information.

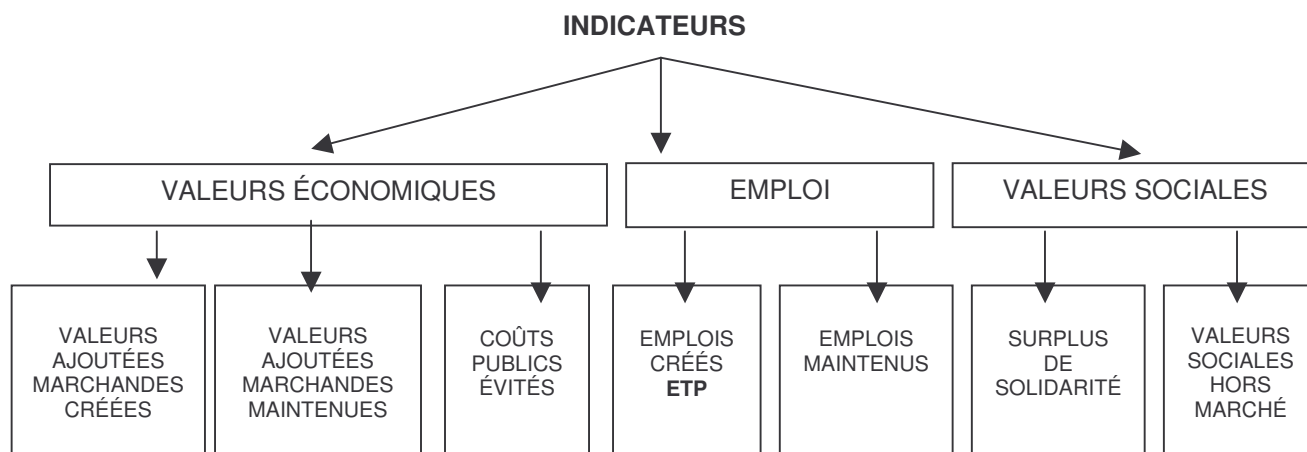
2.7-Dépouillement, traitements. Cette dernière phase a compris la saisie des informations sur un logiciel de traitement d'enquête (SPHINX). La taille de l'échantillon (600) s'est révélée tout juste suffisante pour nous permettre de constituer des strates significatives, tant les imperfections de l'information disponible, les refus de répondre, et l'incomplétude des réponses nous ont conduits à écarter des questionnaires. Le travail de cette phase s'est traduit par la mise en place de tests, la constitution de fichiers et de sous-fichiers, l'élaboration de tris, l'agrégation de certaines valeurs observées, et le renseignement des indicateurs retenus.

2.8-Résultats. En l'état actuel de nos résultats, seuls six indicateurs seront chiffrés. Il s'agit de la valeur ajoutée et de l'emploi, directs et indirects, pour l'ensemble du secteur. Du surplus de solidarité et des valeurs sociales hors marché, pour le seul secteur associatif. Les coûts évités seront calculés ultérieurement. Quant aux valeurs ajoutées et à l'emploi secondaires, nous ne les avons pas retenus.

3-LES INDICATEURS RETENUS ET LES INDICATEURS MESURES.

Trois catégories d'indicateurs ont été identifiés comme pertinents afin de déterminer l'importance du secteur de l'Economie sociale en Languedoc-Roussillon. Seuls certains d'entre eux ont été effectivement mesurés. Les valeurs économiques et les emplois, pour tout le secteur de l'économie sociale. Les valeurs sociales pour le seul sous secteur des associations.

⁵ Ont été identifiés les catégories suivantes de surplus : de flexibilité, de réversibilité, de solidarité, d'aménité, ainsi que les coûts évités sociaux et publics.



3.1-La création de richesses monétaires nettes.

Il s'agit des valeurs ajoutées marchandes directes, (produites par les organisations d'économie sociale), indirectes (issues de la filière locale) et secondaires (liées aux revenus distribués), produites par la création de biens et services.

3.2-Le maintien de richesses monétaires nettes.

Cela concerne la valeur ajoutée maintenue par des entreprises du secteur qui disparaîtraient en l'absence de solidarité, ainsi que celle de leurs fournisseurs éventuellement. On doit aussi mesurer les effets de maintien des capacités contributives des actifs productifs. Il s'agit par exemple du capital humain préservé pour des productions ultérieures par les actions de solidarité ainsi que de la préservation de ressources naturelles (entretien d'espaces naturels, mais aussi lutte contre le bruit par exemple).

3.3-les créations d'emplois nets.

On estimera les emplois occupés par les entreprises du système d'Economie Sociale , ainsi que les emplois créés par les demandes à l'économie, du secteur, et enfin les emplois secondaires, liés aux dépenses des revenus distribués par le secteur de l'Economie sociale et ses filières (au prorata pour ces dernières des demandes du secteur d'Economie sociale).

3.4-Le maintien d'emplois nets directs et indirects.

Il s'agit des emplois préservés du fait de la solidarité, qui correspondent au maintien de richesses.

3.5-les coûts évités nets.

L'écart entre, les coûts de prise en charge par la collectivité, des activités de maintien des capacités contributives des acteurs productifs, et la valeur des subventions accordées pour cette tâche à l'économie sociale, constitue un coût évité. Cet écart mesure l'équivalent coût financier du bénévolat plus le surcoût de la production administrative de prestations. Il s'agit aussi du coût collectif des effets de situations sociales caractérisées par l'absence d'une substitution de l'action publique par une structure appartenant au secteur de l'Economie sociale.

- Exemple 1: la production administrative d'une prestation coûterait 60, sa production associative coûterait 50 et la subvention reçue serait de 20. Dans ce cas le coût public évité serait de 40.

- Exemple 2: une association permet d'éviter par son action un accroissement de la délinquance qui coûterait 100 à la collectivité, pour une subvention de 30, le coût évité serait de 70. Ce coût pourrait être plus élevé encore si cet accroissement de délinquance, faisait l'objet, en l'absence de l'association, d'une politique de répression.

3.6-Les surplus de solidarité.

Le surplus de solidarité s'apprécie comme la différence entre la production de la structure d'économie sociale et celle de l'administration ou d'une entreprise privée à but lucratif, dont le service est substituable. Il mesure une utilité supplémentaire due à un des quatre cas suivants :

- prix inférieur pour une qualité identique;
 - prix inférieur pour une qualité supérieure;
 - prix identique pour une qualité supérieure;
 - prix supérieur pour une qualité plus que proportionnellement supérieure.
- Ces surplus se rencontrent, dans les trois "familles" de l'économie sociale.

3.7 Les valeurs sociales hors marché.

Il s'agit de création de valeurs sociales tels que les avantages gratuits résultant de prestations qui ne sont pas valorisées par le marché telles que la production de lien social, d'éveil culturel, de formation, mais aussi de protection de l'environnement par exemple.

Nous n'avons pas recherché la mesure de la valeur ajoutée secondaire (effets de liés à la consommation permise par les accroissements de revenu), ni celle des valeurs ajoutées maintenues du fait de l'activité du secteur. Les emplois secondaires et maintenus ne seront pas non plus mesurés. Enfin les coûts évités ne seront pas mesurés ici.

4-MESURE DE LA VALEUR AJOUTEE ET DE L'EMPLOI (pour l'ensemble du secteur).

4.1-Estimation de la valeur ajoutée.

- Méthodologie de l'évaluation de la valeur ajoutée.

La mesure de la création de richesse nette⁶ a consisté, dans un premier temps, à évaluer les effets directement produits par les entreprises du secteur de l'Economie sociale, et à partir de ce résultat, de développer, dans un second temps une procédure d'estimation des effets indirects, générés dans le reste de l'économie régionale.

La mesure de la valeur ajoutée annuelle brute totale du secteur de l'Economie sociale nécessite la mobilisation directe de l'information obtenue au moyen de l'enquête réalisée (disposition des comptes de résultats), ou son estimation à partir des ratios sectoriels: valeur ajoutée / chiffre d'affaires (VA/CA).

Le calcul de la valeur ajoutée directe (VAD), annuelle totale répond à la formulation suivante :

$$\sum_i VAD_i = \sum_i (CA_i \times VA_i / CA_i \times T_i)$$

Les ratios VA/CA ont été obtenus à partir des résultats de l'enquête, des données de la comptabilité nationale et de l'Insee.

Les montants de chiffres d'affaires sont issus de l'enquête, ou calculés à partir de la masse salariale et des coefficients sectoriels masse salariale / valeur ajoutée (MA/VA).

Les taux T_i représentent le nombre d'observations utilisées par rapport à la population de chacune des classes sectorielles retenues. La faiblesse relative de certains taux n'invalide pas les résultats de façon significative du fait d'une bonne représentativité de l'enquête.

Le calcul de la valeur ajoutée indirecte (VAI) annuelle totale répond quant à elle à la formulation suivante :

$$\sum_i VAI_i = \sum_i (VAD_i \times CII_i / VAD_i \times CILR_i / CII_i \times m)$$

où $CILR_i$ représente la part des consommations intermédiaires achetées en Languedoc-Roussillon par le secteur d'activité i , et m le multiplicateur régional.

Cette estimation nécessite également de connaître la valeur des dépenses de consommation intermédiaires (CI) par secteur d'activité. L'enquête nous a permis de mobiliser une partie de l'information nécessaire, celle-ci ayant été complétée au moyen d'informations locales issues des Centres de Gestion Agréés et de l'Insee (TES 1996), en dernier recours.

La mesure de la valeur ajoutée indirecte nécessite encore de disposer d'une estimation des taux d'achats locaux effectués par les entreprises de l'Economie Sociale régionale. Cette information a parfois été obtenue à partir de l'enquête, mais dans un certain nombre de cas, celle-ci n'a pas pu être saisie. Néanmoins, le recoupement des informations obtenues, des taux calculés à partir des documents comptables nationaux et régionaux ainsi que des valeurs des multiplicateurs régionaux nous ont conduits à retenir les paramètres suivants :

- CI / VA moyen = 0,52.

- $CILR / CI$ = 0,57 pour la composante associative, 0,3 pour le reste du secteur ⁷

- m = 1,47⁸

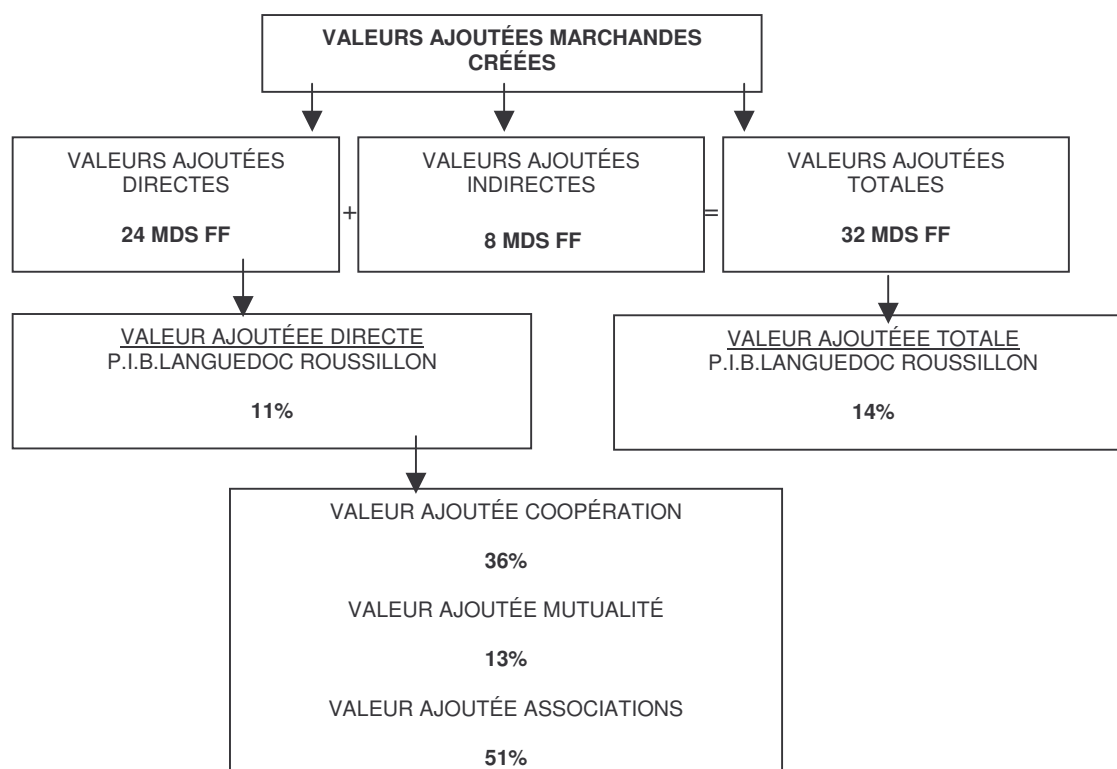
⁶ Dans l'étude, nous n'avons pas déduit de la création de richesse la valeur des subventions reçues par le secteur. Cette question est en cours d'étude.

⁷ La propension à importer régionale pour le LR a été évaluée à 0,3 (CEP).

⁸ Pour le LR, le multiplicateur régional de BROWN est évalué à 1,47 (CEP).

Le montant de la valeur ajoutée directe du secteur de l'Economie sociale en Languedoc-Roussillon, pour l'année 1997, s'établit donc à 24 milliards de francs.

La valeur ajoutée indirecte s'établit donc à 8 060 milliards de francs, soit approximativement 34 % de la valeur ajoutée directe. Etant donné que cette estimation correspond aux effets cumulés des dépenses intermédiaires réalisées au cours de plusieurs itérations successives, on peut considérer qu'il s'agit là d'un montant relativement faible, représentatif du caractère peu industrialisé de l'économie régionale. Par ailleurs nous avons volontairement retenu des valeurs des paramètres au seuil inférieur, pour tenir compte de ce que certains effets indirects peuvent être déjà mesurés dans les effets directs du fait des achats intra sectoriels.



4.2 Estimation de l'emploi créé.

- Méthodologie de l'évaluation de l'emploi brut annuel total .

La difficulté essentielle tient au caractère extrêmement hétérogène des données à mobiliser. Il est en effet nécessaire de considérer simultanément des emplois à temps plein ou à temps partiel, permanents ou saisonniers. En outre, la pluralité des types de contrat de travail rencontrés, spécifiant des durées d'activité particulières, accroît encore la difficulté de proposer des résultats agrégés. Afin de contourner ces différents obstacles, nous avons raisonné en nombre d'emplois Equivalents Temps Plein (ETP).

Néanmoins, une difficulté a été rencontrée au cours de l'enquête, dans la mesure où si la plupart des associations ont bien répondu aux questions relatives au nombre de leurs salariés, par type de contrat, elles ont en revanche été, pour certaines d'entre elles, moins précises concernant les éléments issus de leurs comptes de résultat.

En conséquence, le rapprochement du nombre d'emplois ETP et des montants de masse salariale s'est avéré extrêmement délicat à opérer. Nous avons donc été conduits, en ce qui concerne la composante associative, à mettre en place une procédure particulière afin d'estimer, d'une part, les montants de masse salariale des associations employeurs n'ayant pas donné les éléments financiers se rapportant à leurs salariés, et, d'autre part, le nombre d'heures de travail effectif.

Dans un premier temps, une comparaison minutieuse a été réalisée entre le nombre total de salariés avancé par nos interlocuteurs (TA) et le nombre total de salariés répartis selon les différents types de contrats de travail (TC). Quatre situations peuvent se présenter :

- TA = 0 et TC > 0 nous avons considéré que TA = TC
- TA > 0 et TC = 0 nous avons considéré que TC = TA
- TC < TA nous avons considéré que TA = TC
- TC > TA correspond généralement à la non-prise en compte des contrats aidés, des stagiaires ou des salariés mis à disposition. Nous avons donc accru TA de manière à ce qu'il soit équivalent à TC.

A la suite de cette harmonisation, nous avons procédé au calcul du nombre d'emplois ETP par association en posant un certain nombre d'hypothèses relatives au temps de travail. Dans un troisième temps, nous avons estimé, là encore pour chacune des associations enquêtées, le ratio masse salariale / nombre d'emplois ETP, dans le but de mettre en évidence d'éventuelles incohérences et, le cas échéant, de corriger ces dernières par adaptation ponctuelle des temps de travail équivalent salaire.

Une fois ces redressements réalisés, nous avons calculé une masse salariale moyenne, qui a été ensuite multipliée par le nombre d'emplois ETP des associations n'ayant pas fourni d'informations sur la masse salariale, bien qu'ayant déclaré disposer de salariés.

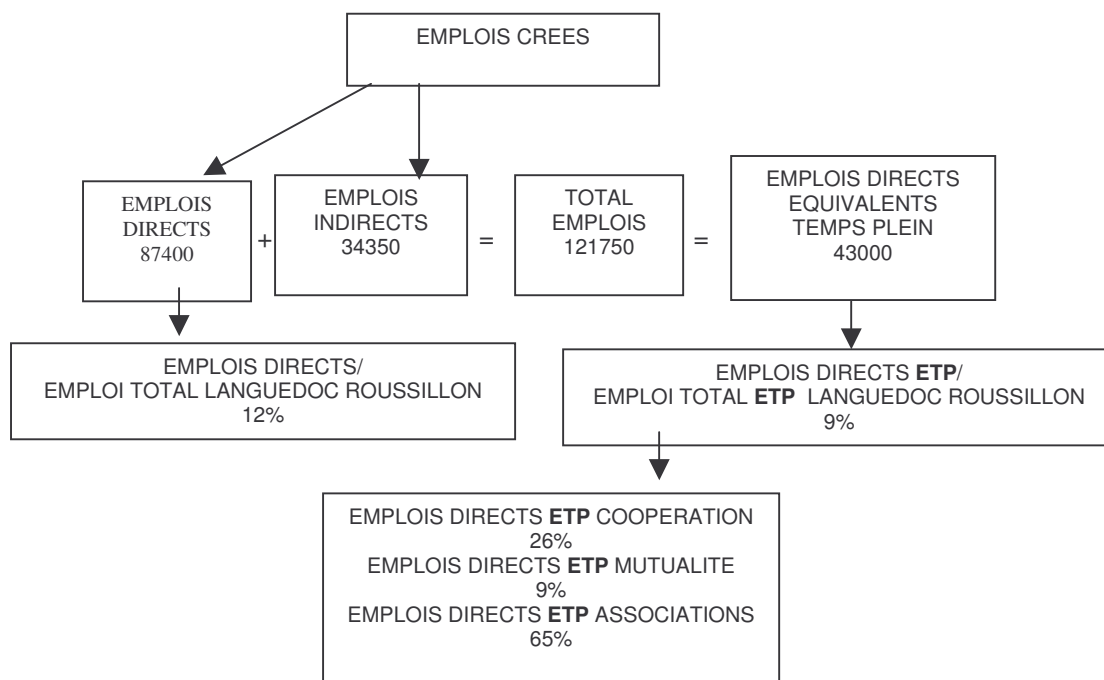
La masse salariale totale de la composante associative ainsi reconstituée s'élève en définitive à 74,5 millions de francs, résultat qui peut être rapprochée du nombre total d'emplois ETP : 402. Ainsi, nous pouvons considérer qu'un salarié du secteur associatif en Languedoc-Roussillon coûte en moyenne à son employeur 185 000 FF par an, soit un salaire mensuel net moyen de l'ordre de 7 600 FF.

A l'issue de cette procédure particulière et cette fois d'une manière générale pour l'ensemble des composantes du secteur, nous avons procédé au calcul de l'emploi direct en affectant aux données recueillies au moyen de l'enquête, les taux enq / pop déjà utilisés pour le calcul de la valeur ajoutée.

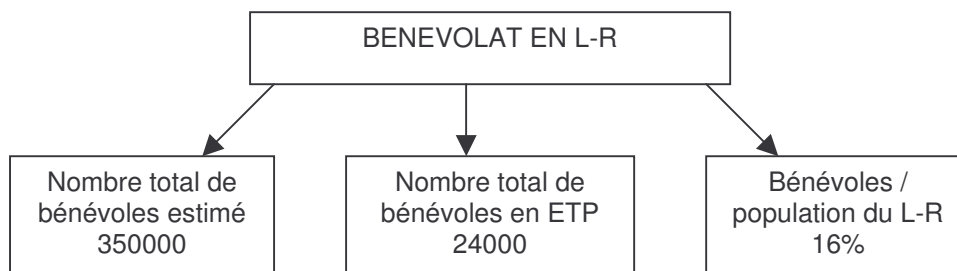
L'estimation de l'emploi indirect a elle aussi été réalisée en utilisant les mêmes coefficients que ceux retenus pour le calcul de la valeur ajoutée, ce qui suppose une certaine représentativité du ratio valeur ajoutée / emploi.

Les effectifs ETP pour le Languedoc-Roussillon ont été calculés à partir de données de l'INSEE (INSEE-DADS 1997), faisant apparaître un rapport ETP / effectif de 0,65 pour l'ensemble des établissements hors collectivités territoriales et professions libérales en 1996. Afin d'établir le ratio ci-dessus, nous avons fait l'hypothèse que ce rapport était resté constant entre 1996 et 1997 (soit $738\,032 \times 0,65 = 479\,720$).

L'emploi total (direct + indirect) du secteur de l'Economie sociale en 1997 s'élève donc à 59000 ETP, dont 43000 ETP directs (près de 28000 pour les seules associations). A partir de ce résultat, plusieurs ratios qui nous apparaissent significatifs, peuvent être calculés.



Aux emplois créés directement et indirectement, on peut associer les équivalents emplois représentés par le bénévolat.



5-MESURE DES VALEURS SOCIALES (pour le seul secteur associatif)

5.1-Estimation du nombre de prestations du sous secteur associatif.

L'évaluation des valeurs sociales (surplus de solidarité et valeurs sociales hors marché), ne pourra être conduite que pour le seul secteur associatif du fait de notre méthode d'investigation, méthode indirecte (têtes de réseaux pour les coopératives et les mutuelles), méthode directe pour les associations.

- Identification des catégories d'avantages de solidarité.

Afin de procéder à cette évaluation, il nous a été au préalable nécessaire de repérer le nombre et la nature des prestations fournies en 1997 par le secteur associatif dans notre région. Naturellement, ces prestations se caractérisent par une grande hétérogénéité, tant entre les différents " sous-secteurs " associatifs, qu'à l'intérieur de chacun d'entre eux.

Les réponses à notre enquête nous ont conduit à estimer à plus de 37 millions le nombre de prestations associatives produites en 1997. L'estimation du bénévolat résulte de la confrontation de cette information et de notre estimation des emplois générés par l'ensemble du sous secteur.

L'idée de base sous-jacente à la mesure des " *avantages de solidarité* " est que les entreprises de l'Economie sociale, du fait de leurs modalités très particulières de fonctionnement, génèrent un ensemble d'effets positifs pour leurs usagers, effets que nous avons systématiquement tenté d'évaluer de manière la plus objective possible, en utilisant le référent universel que constitue le prix s'établissant sur le marché pour des prestations ou biens analogues à ceux produits par les associations de notre région.

Néanmoins, du point de vue de leur rapport au marché, cinq cas de figure ont été distingués en ce qui concerne la nature de ces biens ou services :

- Biens ou services payés en tout ou partie par le bénéficiaire adhérent (catégorie A).
- Biens ou services payés en tout ou partie par le bénéficiaire non-adhérent (A').

Dans ces deux premiers cas, la production donnant lieu à l'établissement d'un prix, nos interlocuteurs ont pu être interrogés, d'une part, sur le fait de savoir s'ils estimaient que par rapport à une entreprise classique à but lucratif, le statut associatif permettait de générer certains effets positifs, et, d'autre part, dans l'affirmative, sur la nature de ces derniers. Pour ce faire, de manière à évaluer ces éventuels avantages en terme d'accroissement de prix, quatre possibilités ont été distinguées :

- prix inférieur pour une qualité identique
- prix identique pour une qualité supérieure
- prix inférieur et qualité supérieure
- prix supérieur pour une qualité plus que proportionnellement supérieure

Le résultat du traitement de cette information nous a permis de calculer le surplus de solidarité. De telle sorte que ce surplus ne constitue qu'une partie des avantages de solidarité.

Dans les trois autres cas de figure envisagés, la production ne donnant pas lieu à la fixation d'un prix, les questions posées ont uniquement porté sur la nature et le volume des biens ou services fournis :

- Biens/services gratuits de même nature que des biens/services disponibles sur le marché (B).
- Biens/services gratuits n'ayant pas d'équivalents sur le marché (C).
- Biens/services ne possédant pas de prix (D).

Nous avons distingué à partir des informations obtenues quatre catégories de prestations.

NOMBRE DE PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LE SECTEUR ASSOCIATIF.



- 1- PRESTATIONS PAYÉES PAR LES BÉNÉFICIAIRES ADHÉRENTS.
- 2- PRESTATIONS PAYÉES PAR LES BÉNÉFICIAIRES NON ADHÉRENTS.
- 3- PRESTATIONS GRATUITES DE MÊME NATURE QUE CELLES DISPONIBLES SUR LE MARCHÉ.
- 4- PRESTATIONS GRATUITES SANS ÉQUIVALENTS SUR LE MARCHÉ.



**NOMBRE TOTAL DE PRESTATIONS
37300000**

5.2-Estimation du surplus de solidarité.

-Evaluation des surplus de solidarité.

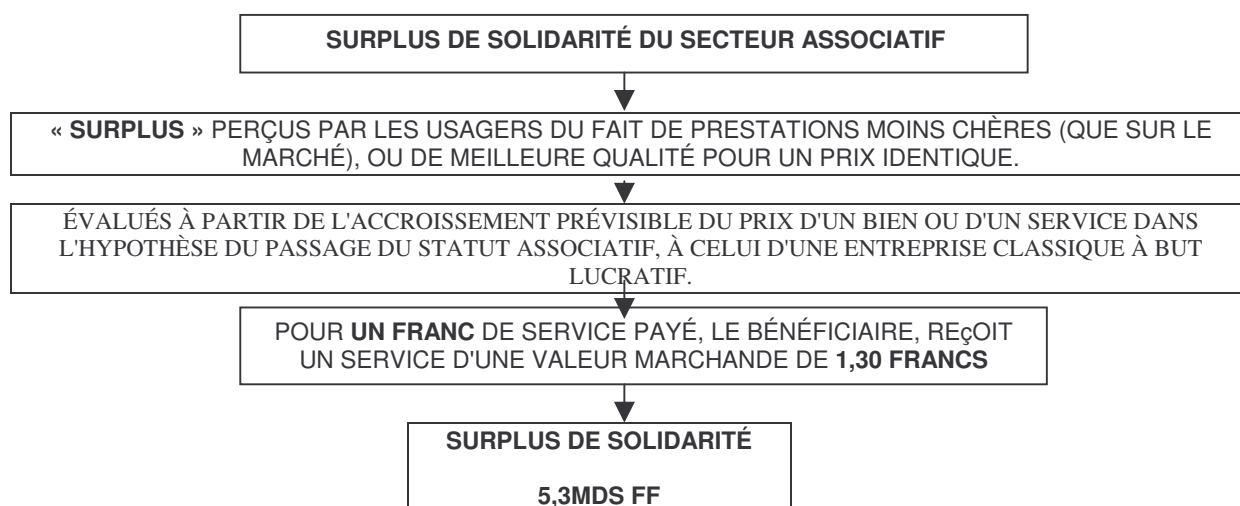
Il s'agit ici, en ce qui concerne les catégories A et A', de mesurer un avantage gratuit, produit joint d'un bien ou service réalisé par les entreprises du secteur associatif.

Cette évaluation se fonde sur les réponses de nos interlocuteurs concernant l'accroissement éventuel du prix de leur production, s'ils étaient amenés à la réaliser dans le cadre d'une entreprise à but lucratif, et non plus sous statut associatif. Cette mesure reposant donc sur l'opinion exprimée par les offreurs, et non par les utilisateurs, il est possible que cette procédure conduise à une certaine surestimation de la valeur de ces avantages sans contrepartie monétaire.

Dans un second temps, les fréquences de réponse enregistrées pour les différentes modalités d'accroissement de prix envisagées (par exemple dans le secteur sanitaire et social, 54,5 % de nos interlocuteurs ont estimé que l'augmentation de prix serait comprise entre 0 et 30 %) ont été affectées aux recettes d'activité agrégées correspondantes; lesquelles ont ensuite été multipliées par les centres des différentes classes de pourcentage d'accroissement de prix. Ont ainsi été obtenues les recettes d'activité qui auraient été générées, si les biens ou services produits par les associations avaient été exploités sur le marché concurrentiel.

Tous " sous-secteurs " associatifs confondus, notre enquête conduit à évaluer, pour l'année 1997, à 5,3 milliards de francs le montant des surplus de solidarité, produit en Languedoc-Roussillon, soit à peu près 30 % du total des recettes d'activité marchandes.

Dans le détail, on constate que l'importance de cet avantage social est très variable d'un " sous-secteur " à l'autre. C'est pour les associations dites de " Production " qu'il apparaît le plus élevé, puisque comparé aux recettes d'activité, il représente un peu moins des 2/3 des (63 %). Vient ensuite le " sous-secteur " des associations culturelles et d'action socioculturelle, pour lesquelles le surplus de solidarité représente 45,7 % des recettes d'activités, suivi des associations sportives (41 %). C'est pour les associations de tourisme que celui ci est minimum (15 % du montant des recettes d'activité), ce qui apparaît à nouveau tout à fait cohérent puisque ce secteur est certainement un de ceux où le degré de concurrence entre les associations et le secteur privé à but lucratif est le plus intense.



5.3-Estimation de la valeur sociale hors marché.

-Evaluation de la valeur sociale hors marché.

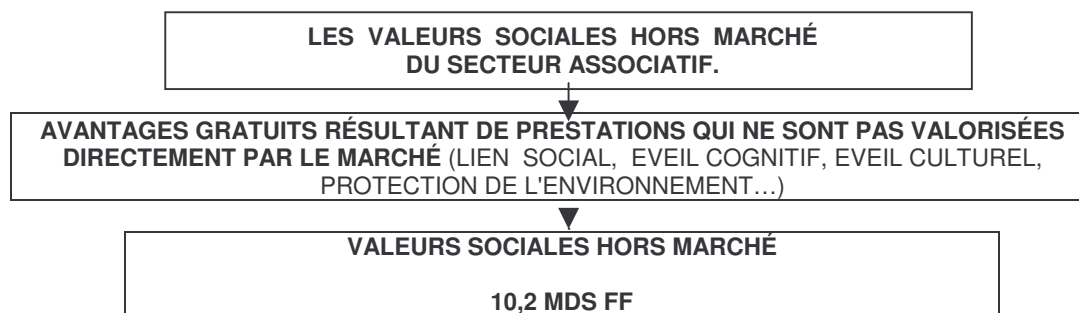
La valeur sociale hors marché constitue la part des avantages de solidarité qui n'est pas le surplus de solidarité.

Il s'agit là, pour les biens et services relevant des catégories B, C et D, d'estimer la valeur monétaire de prestations gratuites ou dont les prix n'existent pas, c'est-à-dire qui ne sont pas valorisées par le marché. Ces prestations correspondent donc à des avantages de nature très hétérogène: préservation ou restauration du lien social, protection de l'environnement, etc...

La procédure retenue afin de réaliser cette évaluation à consister, pour chaque " sous-secteur " associatif, à rapporter la quantité de biens et services des catégories A et A', qui font quant à eux l'objet de contreparties monétaires, à celle des catégories B, C et D. A partir de ces différents ratios et des montants des prestations payantes, il nous a été possible de déterminer la valeur des avantages hors marché en posant les deux hypothèses suivantes :

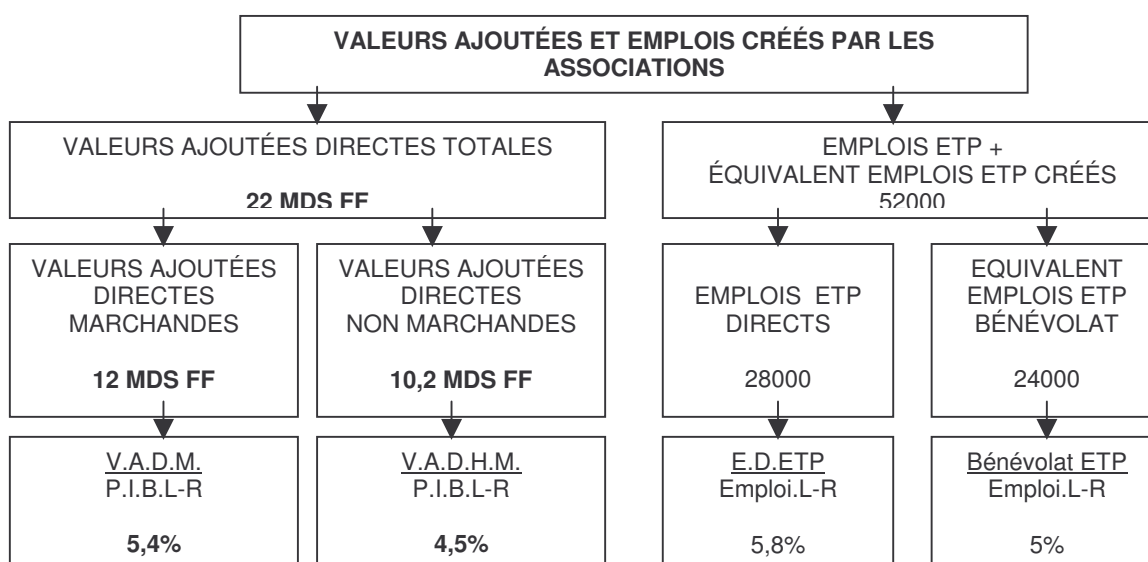
- 1-une nature relativement homogène des productions payantes, d'une part, et des productions gratuites ou ne possédant pas de prix, d'autre part;
- 2-la possibilité d'avoir recours à une valeur moyenne de l'ensemble des prestations générées.

La méthode de valorisation retenue recourt à la distribution des prestations identifiées entre différents groupes payantes et non payantes. En faisant l'hypothèse d'une certaine homogénéité entre les groupes et en supposant pertinent la valorisation de l'équivalent monétaire par le monétaire.



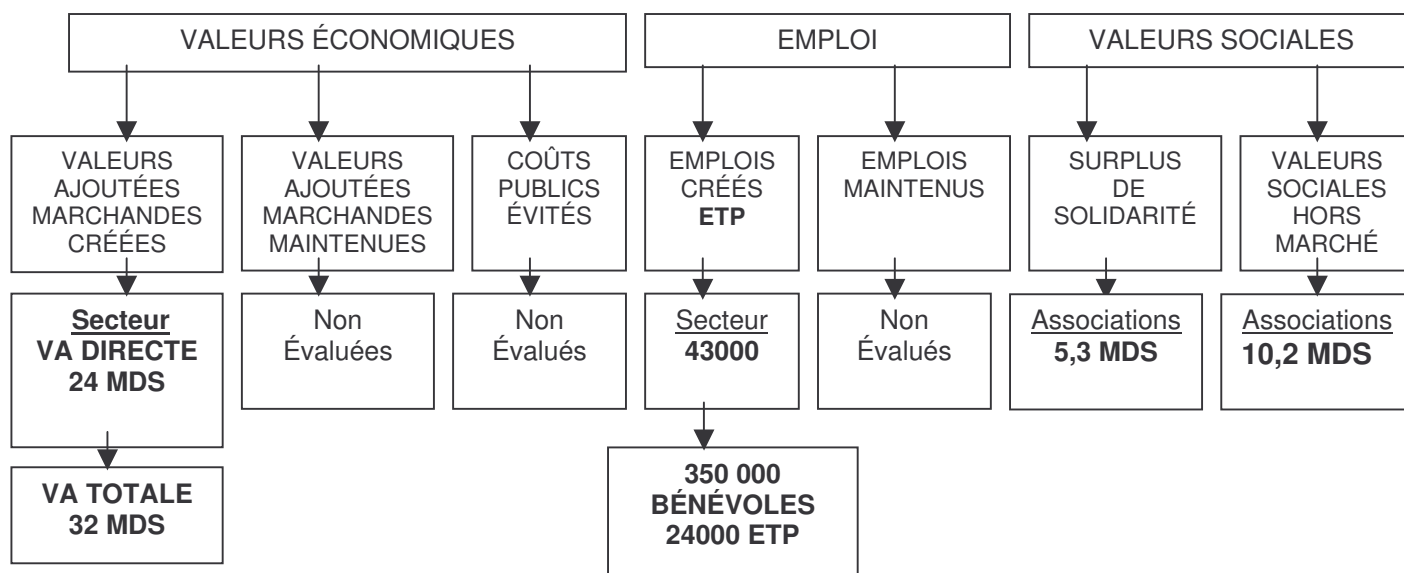
L'avantage de solidarité global correspond à la somme des surplus de solidarité joints et des valeurs sociales hors marché. Il s'élève donc, pour l'ensemble du secteur associatif du Languedoc-Roussillon en 1997, à 15,5 MDFF, soit 85% du montant de celui des biens et services payants (18,3MDFF). Cet avantage trouve son origine dans les modalités spécifiques de fonctionnement des entreprises associatives par rapport aux entreprises classiques à but lucratif, notamment le rôle tout à fait essentiel qu'occupe les bénévoles.

5.4 Récapitulatif des effets des Associations en L-R.



6-COMPARAISON AVEC DES DONNEES NATIONALES.

6.1-Récapitulatif des résultats obtenus.



Bien entendu, un de nos premiers soucis a été de comparer les résultats obtenus à l'issue de notre étude régionale avec les données correspondantes disponibles au niveau national.

6.2-La valeur ajoutée

En ce qui concerne la valeur ajoutée, peu d'informations ont pu être mobilisées, de sorte que nous n'avons pu comparer le ratio : VA directe Economie sociale LR/P.I.B.= 10,7 % qu'avec une seule estimation⁹, qui évaluait à 6 % la part du secteur de l'Economie sociale dans le P.I.B. national. La différence ainsi observée n'est pas très surprenante, compte tenu du faible degré d'industrialisation, déjà évoquée, de notre Région.

6.3-L'emploi

En ce qui concerne l'emploi, nous nous sommes principalement appuyés, afin d'établir cette comparaison, sur les travaux de P. Kaminski¹⁰, et de T. Jeantet¹¹

	France		Languedoc-Roussillon
	T. Jeantet (1993)	P. Kaminski (1995)	CEP-CRES.LR (1997)
Coopération	371174 (22%)	158361 (13%)	17605 (20%)
Mutualité	109019 (6%)	92723 (7%)	3860 (4%)
Associations	1230000 (72%)	1009289 (80%)	65918 (75%)
Total	1 710 193	1 260 373	87 383

Le nombre total d'emplois en France au 31/12/95 s'élevant à 22 209 614, nous pouvons inférer des travaux précédents que la part relative du secteur de l'Economie sociale à l'échelle nationale est comprise entre 6 % (Kaminski) et 8 % (Jeantet); chiffres qui sont donc à comparer au ratio de 11,8 % que nous avons obtenu pour le Languedoc-Roussillon pour l'année 1997.

Au delà de la faible industrialisation de notre Région, nous pouvons également nous interroger sur le fait de savoir si la place relativement importante qu'y occupe l'Economie sociale, ne résultent pas d'un certain nombre de facteurs de développement spécifiques aux économies " *méridionales* " tels qu' une certaine forme de qualité de vie se traduisant par une grande attention aux loisirs et aux activités réalisées durant les périodes de temps libre, un nombre important de retraités actifs attirés par le climat du Languedoc-Roussillon, etc...

Si cette hypothèse se confirmait, les caractéristiques des économies " *méridionales* " pourraient se généraliser, dans la mesure où les facteurs régionaux précédemment mentionnés peuvent être considérés comme annonciateurs d'un certain nombre d'évolutions plus générales, pour l'ensemble des pays développés. Une telle perspective laisserait ainsi présager un dynamisme et un essor importants de l'Economie sociale.

En ce qui concerne à présent la composition interne du secteur de l'Economie sociale, le tableau précédent montre, d'une manière générale, une grande similitude des parts respectives de ses trois composantes entre l'échelon national et le niveau régional en Languedoc-Roussillon. Cette correspondance tend à nous conforter quant à nos résultats.

On notera néanmoins que cette proximité est plus forte avec les résultats obtenus par T. Jeantet qu'avec ceux de P. Kaminski. En ce qui concerne ces derniers, la différence enregistrée semble essentiellement pouvoir s'expliquer par le fait que portant sur l'exploitation des DADS, ces travaux ne prennent pas en compte l'emploi dans le secteur agricole et conduisent donc à sous-estimer l'importance de la coopération agricole, secteur qui s'avère justement occuper une place très importante dans l'Economie sociale de notre Région.

⁹ " *Le Monde* " du 28 septembre 1999,

¹⁰ Philippe Kaminski, " Le renouveau du dispositif statistique français sur l'emploi : premiers enseignements concernant l'Economie Sociale ", présentée au cours du XIIIème colloque de l'ADDES, le 18 novembre 1997.

¹¹ Thierry Jeantet " *l'économie sociale en action* ", présenté par au Comité Consultatif de l'Economie Sociale le 28 février 1995.

6.4-Le bénévolat.

La population totale du Languedoc-Roussillon étant estimée à 2 244 200 personnes (au 1/01/1996), nous en concluons donc qu'environ 16 % des habitants de notre Région consacrent une partie plus ou moins importante de leur temps à exercer une activité bénévole dans une ou plusieurs association(s). Ce résultat se révèle totalement concordant avec les travaux réalisés au niveau national qui évaluaient à 15 % le taux de participation des plus de 15 ans en 1985-86¹².

7- CONCLUSION.

Si comme nous l'anticipions, et comme les résultats de l'enquête tendent à le confirmer, l'une des caractéristiques essentielles de l'Economie sociale réside dans sa capacité à générer une importante « *production de solidarité* », il est certain que cette piste de travail demande à être prolongée et précisée.

En effet, comme nous l'avons vu, les contraintes inhérentes à cette étude ne nous ont permis de mesurer les « *surplus de solidarité* » qu'en ce qui concerne la seule composante associative, et il serait donc nécessaire d'étendre cette analyse aux secteurs coopératif et mutualiste.

En outre, l'évaluation à laquelle nous avons procédé reposant uniquement sur les réponses fournies par les « *offreurs* », il serait également souhaitable de pouvoir confronter leurs opinions à celles des « *demandeurs* » : usagers, sociétaires, clients.

¹² L. Prouteau, « Les différentes façons d'être bénévoles » - Economie et Statistique n° 311, 1998.